

Compte-rendu du CTSD du jeudi 18 novembre Bilan de rentrée 1^{er} et 2nd degrés

M. le DASEN présente M. BODIN IEN-IAJoint 1^{er} degré, Mme LEBORGNE, cheffe de division 1^{er} degré.

Vous trouverez ci-joint **la déclaration préalable** de la FSU35.

À la suite des déclarations liminaires des différentes organisations syndicales, M. le DASEN précise qu'il ne répondra pas aux sujets qui ne sont pas de la compétence du département.

Concernant la pandémie, M. le DASEN souligne la remontée du taux d'incidence et appelle ainsi à la vigilance. 54 classes sont fermées au 17/11/2021 sur le département.

Pour les élèves en attente d'accompagnement, M. le DASEN rappelle que les services sont soumis à une logique budgétaire quel que soit le nombre d'accompagnement notifié par la MDPH. Dès notification, les choses se mettent en place ainsi qu'un accompagnement à moyen terme. Concernant les établissements médico-sociaux, les services travaillent avec l'ARS. M. DEVRIES estime à 425 le nombre d'AESH mobilisé-es pour accompagner les élèves en attente de place en établissements.

Avec la mise en œuvre de la loi Transformation de la Fonction publique, un nouveau schéma de mobilité des personnels est acté, le mouvement POP. Ce sont des *postes à profil hors barème* avec obligation de rester 3 ans sur le poste obtenu. Ces postes peuvent être sollicités par des personnels du département. Mme BEULZE, secrétaire générale, indique qu'il y a 200 à 250 postes concernés au niveau national dont 4 sur le département du 35. Ces postes ont été choisis car ils étaient vacants. Une commission se réunira pour l'affectation sur ces postes à profil.

Sur l'enseignement du breton, le DASEN indique que le réseau doit être structuré et consolidé pour ne nommer que des PE bilingues sur ces postes spécifiques.

La FSU35 dénonce ce nouveau type de fonctionnement opaque et inéquitable.

Approbation du PV du 20/11/2020 : adopté à l'unanimité

Approbation du PV du 18/02/2021 : adopté à l'unanimité

Approbation du PV du 06/09/2021 : adopté à l'unanimité

BILAN RENTRÉE 1^{er} et 2nd degrés

➤ Bilan de rentrée dans le 1^{er} degré : constat d'effectifs.

En Ille et Vilaine, 567 élèves de moins étaient attendus dans le 1^{er} degré public. Le constat indique 957 élèves de moins. Une différence de 390 qui s'explique notamment sur la classe d'âge des 2 ans mais pas uniquement. Il est toutefois trop tôt pour analyser les causes de cette différence.

Le département du 29 perd 596 élèves au lieu de 1 100. Le 22 perd 162 élèves de plus que prévus et le département du 56 perd environ 350 élèves.

Le P/E (nombre de professeurs pour 100 élèves) est en augmentation depuis 2017. En 2017, le P/E était de 5.17 et en 2021 il est de 5.5 (5.82% au niveau national en 2020).

Le taux d'encadrement reste supérieur dans le public par rapport au privé.

En maternelle, 24,55 élèves par classe en moyenne dans le public contre 27,2 dans le privé.

En élémentaire, 22,4 élèves par classe en moyenne dans le public contre 22,84 dans le privé.

La FSU35 réaffirme que le système privé n'est pas complémentaire au système public d'Éducation et souligne que la communication du secteur privé est très majoritaire dans les médias, notamment dans certaines presses locales.

➤ Bilan de rentrée dans le 2nd degré

Sur le plan académique, ce sont 2 520 élèves de moins par rapport aux prévisions. Dans notre département, le constat d'effectifs est de -19 élèves.

D'un point de vue général, les prévisions d'effectifs n'ont pas été réalisées ; les effectifs sont à la baisse que ce soit dans le 1^{er} ou le 2nd degré.

QUESTIONS DIVERSES

- Cadre légal des Conseils d'Administration dans le 2nd degré

La FSU35 interpelle M. le DASEN sur la non tenue ou le retard des CA.

M. le DASEN précise que la mise en place des CA est sous la directive du chef d'établissement. 57 collèges sur 62 ont déjà effectué leur CA dont 19 dans la nouvelle composition. Les 5 collèges qui n'ont pas encore tenu cette instance ont jusqu'à fin novembre pour le faire.

La FSU35 dénonce cette entrave à la démocratie dans les établissements.

- Evaluations d'école :

M. BODIN rappelle que le Conseil d'Évaluation de l'École (CEE) suite à la loi sur la confiance (2019) a lancé des expérimentations en 2020 dans le 2nd degré et cette année, dans le 1^{er} degré. La durée de ce projet d'établissement, d'école s'effectuera sur 5 ans. Chaque année, 1/5 des établissements seront concernés par ce dispositif d'évaluation. Dans notre département, 3 écoles ont été ciblées mais seulement 2 (Val d'Anast et Noyal Chatillon sur Seiche) se sont engagées dans l'expérimentation du dispositif.

La première phase est une phase d'auto-évaluation à la main de l'école avec des outils fournis par la Direction Académique notamment des questionnaires établis.

4 domaines sont évalués par les équipes enseignantes, les parents et les enfants :

- Les apprentissages
- Le climat scolaire
- Les relations avec les partenaires
- Les relations institutionnelles et son environnement

La finalité de cette expérimentation est de faire évoluer les projets d'école qui doivent être dynamisés et actualisables. Le rapport d'auto-évaluation est fourni à un comité d'évaluation externe composé d'un IEN, un personnel 1^{er} degré, un encadrant 2nd degré.

Il s'agit de faire émerger des dynamiques collectives et non de contrôler les personnels.

En janvier 2022, le CEE votera l'orientation de ces évaluations d'école.

La FSU35 alerte M. le DASEN sur le contenu des questionnaires proposés aux élèves. Certaines questions ne sont pas adaptées et pourraient conduire les élèves à une forme de délation. La FSU35 souhaite que cette expérimentation se fasse réellement dans la concertation.

Elle restera vigilante sur ces nouvelles expérimentations dont la finalité reste encore floue.

- PIAL et AESH

La carte des PIAL sera actualisée et (re)diffusée. Il y a 48 PIAL dans le 35. M. DEVRIES mènera une évaluation du dispositif afin de savoir si cette organisation correspond aux besoins des territoires.

La FSU35 demande ce qu'il advenait des non accompagnements.

M. le DASEN rappelle que le budget de 1115 ETP est consommé et que l'enveloppe budgétaire est fermée. En fonction des situations (notifications, démissions d'AESH...) des ajustements sont possibles à la marge et les réponses ne peuvent pas être immédiates pour mettre en place des accompagnements.

Il est probable que les notifications faites au printemps ne puissent être effectives avant septembre 2022.

Le groupe de travail sur les PIAL devrait se mettre en place prochainement.

- Contractuels et Suivi des alternants

À l'heure actuelle, il n'est pas prévu de nouveaux recrutements.

Les *contractuels à temps plein* ont été affectés en majorité sur des postes de TRS, les *contractuels alternants* sur des décharges de PEMF ou de direction.

Un contractuel alternant est en formation initiale (MEEF année 2). Il a nécessairement un double tuteur (terrain et INSPÉ). Ce tuteur terrain peut être un PEMF mais compte-tenu de l'année transitoire, le vivier de PEMF n'était pas suffisant et des directrices et directeurs ont été désigné-es.

La FSU35 s'inquiète du nouveau schéma de formation et dénonce, encore une fois, l'obligation faite aux directrices et directeurs du tutorat des contractuels alternants.

- Postes vacants

- Il n'y a toujours pas de CPC sur la circonscription de Monfort.
- Il manque un ½ poste sur la circonscription de Rennes SUD
- 24,5 ETP non attribués pour un médecin scolaire. Il y a une perspective de vacation pour 3 mois de janvier à mars 2022.
- 3 postes réservés pour la MDPH sont à pourvoir et 12,8 ETP sont réellement à disposition des CMS sur le terrain.
- 98 ETP d'infirmière scolaire. Il reste 3 postes à pourvoir sur des congés longs de 1 à 5 mois.
 - 35 ETP d'assistante sociale (dont 1 pour la MDPH). 2 AS contractuels ont été reconduits.

- Etat des remplacements

Pour le 1^{er} degré, sur la première période de l'année scolaire, M. le DASEN estime qu'il n'y a pas eu de difficultés ; le plan de formation a été tenu et les remplacements honorés. Le taux de couverture est de 92%.

Mais des tensions sont perceptibles depuis la rentrée de novembre.

Dans le 2nd degré, M. le DASEN avance quelques tensions dans certaines disciplines et souligne le problème des premières nominations.

- Ruptures conventionnelles

Dans le 1^{er} degré, 4 ruptures conventionnelles ont été actées depuis la rentrée.

- AESH

La grille est applicable en septembre de l'année civile en cours (Mme BEULZE vérifiera).

2% d'élèves non-accompagnés dans une enquête de mi-octobre. Cette part a pu évoluer depuis.

- Démissions

- 1 PES
- 2 contractuels *temps plein*
- 1 contractuel *alternant*
- 1 PE titulaire en disponibilité

Le DASEN précise qu'il faut distinguer les démissions de fin de droit de disponibilité des démissions « sèches ».